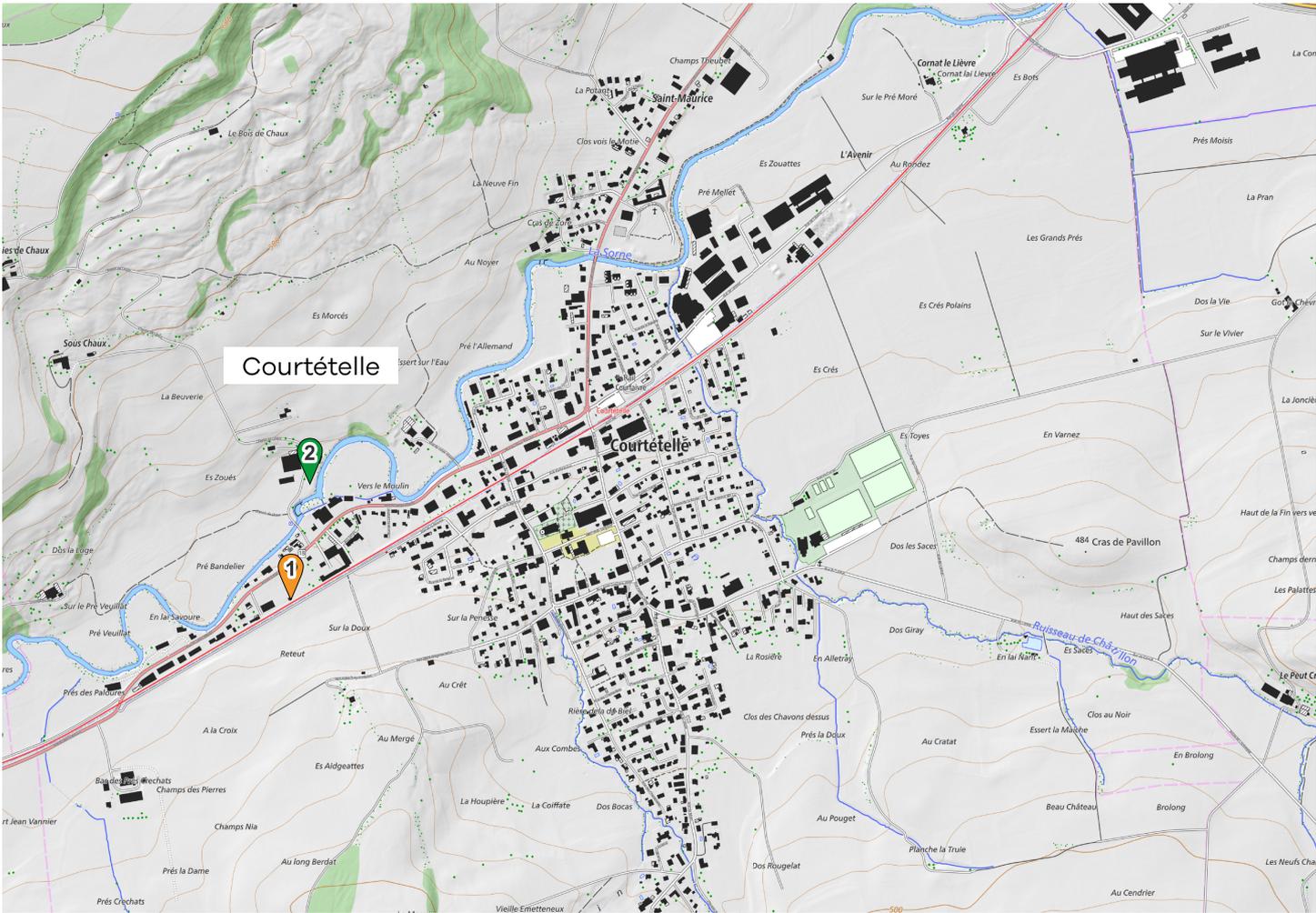




2025

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Déchèterie

 Déchets verts

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Courtételle





Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

CONTENEURS À SACS POUBELLES

Sacs taxés (SEOD) à déposer dans les conteneurs semi-enterrés "Molok" (6h-20h).

DÉCHÈTERIE

1 - Vieux-Moulin 43 : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, dosettes de café en alu, huiles, PET, textiles, piles, cendres de bois, ferraille, sagex, petits appareils électriques et électroniques, TV, ampoules et néons, cartouches d'encre, petits inertes.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 9h à 11h30
Mercredi de 14h à 17h30
Samedi de 8h à 12h

CUMACOMPOST (déchets verts)

2 - Chemin de Chaux : sont admis le gazon, les déchets des jardins, les branches, le bois non traité.

Les plastiques sont interdits, y.c. biodégradables.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 9h à 11h30
Mercredi de 14h à 17h30
Samedi de 8h à 17h

DÉCHARGE SEOD À BOÉCOURT

Dates ouverture 2025 / de 8h30 à 11h30

Avril : le 12 et le 26 avril
Mai : le 10 et le 24 mai
Juin : le 7 et le 21 juin
Juillet : le 5 et le 19 juillet
Août : le 2, le 16 et le 30 août
Septembre : le 13 et le 27 septembre
Octobre : le 11 et le 25 octobre
Novembre : le 8 novembre

032 426 55 71 / decharge@seod.ch

Compost de qualité à disposition gratuitement en self-service.

Contact et infos

Secrétariat communal

Rue Emile Sanglard 5
Case postale 64
2852 Courtételle
032 424 43 43
info@courtetelle.ch
www.courtetelle.ch

Rappels importants concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants combustibles (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés.
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés.

2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2025

Calendrier

Courtételle

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel An			2		
J 2	Saint Berchtold			3	1 Fête du travail	
V 3				4	2	
S 4		1	1	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8 Pentecôte
L 13		10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18 Vendredi Saint	16	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20 Pâques	18	15
L 20		17	17	21 Lundi de Pâques	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22	19 Fête-Dieu
V 24		21	21	25	23	20
S 25		22	22	26	24	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29 Ascension	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



2025

Calendrier

Courtételle

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M	1		2			2
M	2		3	1		3
J	3		4	2		4
V	4	1 Fête nationale Suisse	5	3		5
S	5	2	6	4	1 La Toussaint	6
D	6	3	7	5	2	7
L	7	4	8	6	3	8
M	8	5	9	7	4	9
M	9	6	10	8	5	10
J	10	7	11	9	6	11
V	11	8	12	10	7	12
S	12	9	13	11	8	13
D	13	10	14	12	9	14
L	14	11	15	13	10	15
M	15	12	16	14	11	16
M	16	13	17	15	12	17
J	17	14	18	16	13	18
V	18	15 Assomption	19	17	14	19
S	19	16	20	18	15	20
D	20	17	21	19	16	21
L	21	18	22	20	17	22
M	22	19	23	21	18	23
M	23	20	24	22	19	24
J	24	21	25	23	20	25 Noël
V	25	22	26	24	21	26
S	26	23	27	25	22	27
D	27	24	28	26	23	28
L	28	25	29	27	24	29
M	29	26	30	28	25	30
M	30	27		29	26	31
J	31	28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SEOD
A mettre dans des sacs à ordures officiels. A déposer dans les conteneurs "Molok". (6h-20h).



Pneus
A déposer aux points de vente ou chez Met Fer SA (payant), La Ballastière, 2800 Delémont.



Tubes lumineux (néon) / LED
A déposer aux points de vente ou à la déchèterie ou Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043 255 20 00.



Huiles minérales et végétales
A déposer à la déchèterie.



Textiles et chaussures
A déposer dans les conteneurs à textiles (déchèterie ou gare).



Plastiques agricoles
A déposer à l'endroit habituel lors des collectes (voir calendrier) ou contre paiement à la décharge du SEOD.



Appareils électriques et électroniques
A rapporter en priorité dans les magasins (gratuit). Seuls les petits appareils seront repris à la déchèterie. Frigos, congélateurs et machine à laver (points de vente).



Déchets encombrants combustibles
(Voir calendrier) meubles, matelas, lits, sommiers, tapis, skis, miroirs etc. **Exclus** : objet avec métal, matériel provenant de réhabilitation d'appart. (tels que moquette, portes, vitres, fenêtres, volets, parquet, etc.).



Sagex
Le sagex blanc et propre est à déposer à la déchèterie.



Carton propre
A déposer à la déchèterie.



Verre
A déposer à la déchèterie.



Cendres de bois
Les cendres FROIDES sont à éliminer à la déchèterie. (Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Déchets inertes (petites quantités)
Uniquement en petites quantités à déposer à la déchèterie. Max. un seau (20kg). Pour les grandes quantités : décharge du SEOD (Boécourt), 032 426 55 71, contre paiement.



Piles et accumulateurs
A apporter aux points de vente ou à la déchèterie.



Bois
A déposer aux endroits habituels lors des tournées de collecte des déchets encombrants combustibles (selon calendrier). **Exclus** : déchets de démolition, palettes en bois, bois traité en vrac.



Ferraille (objets métalliques)
A déposer à la déchèterie.



Papier
A déposer en paquets ficelés à la déchèterie.



Capsules Nespresso (aluminium)
A déposer à la déchèterie ou aux points de vente. Un service de recyclage gratuit est proposé par Nespresso (via la Poste).



Déchets spéciaux des ménages
A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Aluminium et boîtes de conserve
A déposer **sans étiquette** à la déchèterie.



Cartouches d'encre pour imprimantes
A rapporter aux points de vente ou à la déchèterie.



PET
Uniquement bouteilles à boisson en PET. A déposer à la déchèterie.



Médicaments
A rapporter aux points de vente.



Dépouilles d'animaux
Au centre de déchets carnés à Soyhières, Tél. 032 422 13 94, Lu-Sa : 9h30 - 11h30. Interdit de les enterrer.

Les types de déchets



Flacons en plastique avec bouchon
A déposer à la déchèterie, dès 1,5 l. Sinon, à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



Déchets compostables ménagers
Gazon, branchages, etc. à déposer chez CumaCompost, chemin de Chau. Voir horaires d'ouverture sous infos générales.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
A éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



Aérosols
A éliminer avec les ordures ménagères ou avec l'alu à la déchèterie si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet.



Berlingots / Briques à boissons
A éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



CD
A rapporter aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.

Emplacements Molok

- 1 Rue du Mont
- 2 Rue des Chenevières
- 3 Rue de l'Eglise (Administration)
- 4 Chemin de Chauv
- 5 Rue de la Penesse
- 6 Rue Préfet Comte (Abri PC)
- 7 Chemin des Finages (Poste)
- 8 Rue de l'Avenir (Gare)
- 9 Rue Saint-Maurice
- 10 Impasse de la Basilique
- 11 Chemin de Sainte-Fontaine
- 12 Rue du Chéfal
- 13 Rue de la Sorne
- 14 Rue du Cornat (Centre sportif)

Légende

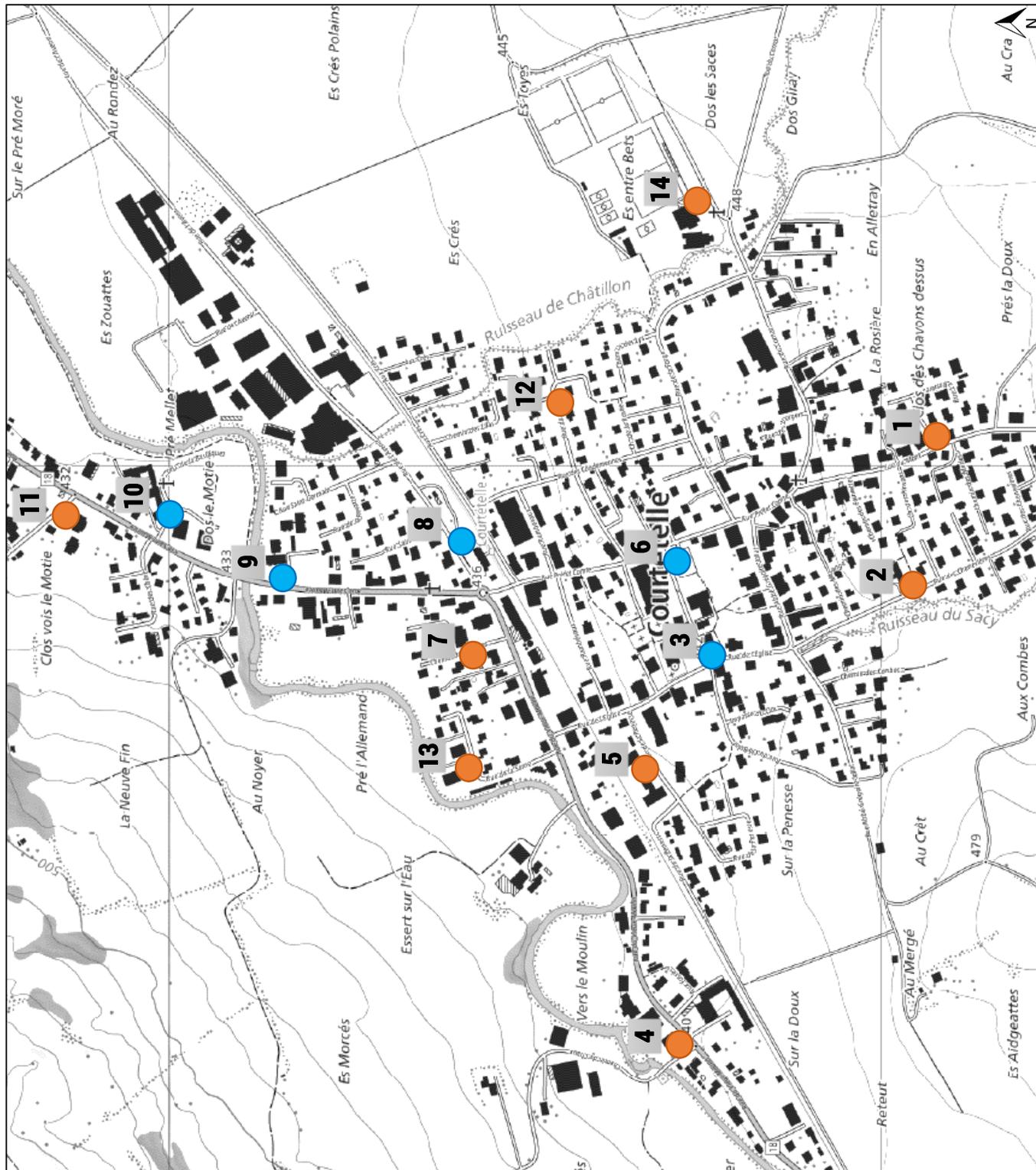
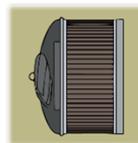
Nombre de conteneurs



1



2



Les déchets encombrants sont...

- ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 litres
- d'une longueur max. de 2 m et d'un poids max. de 50 kg par objet
- collectés périodiquement selon le plan de collecte figurant dans ce dépliant

Ils sont à déposer en bordure des voies publiques **le jour de la tournée** ou dans les endroits prévus à cet effet.

Ne seront pas collectés * :

- Les déchets de construction et déconstruction ainsi que la réhabilitation d'appartement
- Tout objet comportant des parties métalliques
- Les appareils électroménagers et électroniques
- Les cartons, le sagex, les déchets inertes, la ferraille

Lorsqu'une maison doit être vidée,

Il convient de prendre contact avec une entreprise privée.

La tournée de ramassage des encombrants n'est pas prévue à cet effet.

Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.

Le bois est...

- Impérativement **non traité** et respecte les directives des déchets encombrants citées ci-dessus (volume, longueur, poids).

Par exemple : Meubles démontés, cageots, planches.

Ne sera pas collecté * :

- Le bois traité en vrac
- Le bois provenant de déchets de démolition/rénovation
- Les palettes en bois, volets, parquet, poutres

Chiens

Nous vous remercions d'utiliser l'un des points de ramassage répartis dans notre village pour l'évacuation des excréments de vos animaux de compagnie, dans les sacs prévus à cet effet.

Les sacs taxés 110 l
sont en vente à l'unité :
▸ Volg
▸ Société coopérative agricole

* Liste non exhaustive